

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande d'approbation du service d'intégration éolienne découlant de l'appel d'offres A/O 2020-01.
(Dossier R-4129-2020)*

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) a déposé à la Régie de l'énergie (la **Régie**), le 24 juillet 2020, une demande afin d'obtenir l'approbation du contrat de service d'intégration éolienne (le **Contrat**) intervenu le 17 juillet 2020 entre le Distributeur et Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité (le **Producteur**).

Le Contrat découle de l'appel d'offres A/O 2020-01 lancé le 27 février 2020, visant l'acquisition d'un service d'intégration éolienne conforme aux caractéristiques approuvées par la Régie dans sa décision D-2020-009 (dossier R-4061-2018) rendue le 28 janvier 2020. Le service d'intégration éolienne (le **SIÉ**) doit débuter le 1^{er} septembre 2020 et le Contrat a une durée de cinq ans.

La demande est soumise en vertu des articles 31 (5) et 74.2 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**). Le Distributeur propose qu'elle soit traitée par voie de consultation.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie, avec copie au Distributeur, au plus tard le **28 août 2020 à 12 h**. Le Distributeur pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **4 septembre 2020 à 12 h**.

Les commentaires écrits doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande du Distributeur, les documents afférents et la Loi et ses règlements, dont le *Règlement sur les conditions et les cas où la conclusion d'un contrat d'approvisionnement par le distributeur d'électricité requiert l'approbation de la Régie de l'énergie*, sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca